

Communiqué de presse

6 janvier 2021

Coronavirus

La fin du régime d'exception dans les cantons est compréhensible

Pour l'heure, l'évolution de l'épidémie de coronavirus est stable – mais le nombre de cas demeure nettement trop élevé. Les nouvelles variantes du virus seraient par ailleurs susceptibles d'entraîner une propagation plus rapide. Dans ce contexte, il est compréhensible que le Conseil fédéral ait décidé de mettre fin au régime d'exception dans les cantons présentant une évolution épidémiologique favorable.

Conformément à l'ordonnance Covid-19 en situation particulière actuellement en vigueur, les cantons sont notamment autorisés à ouvrir les restaurants ou à prolonger les heures d'ouverture des magasins si différentes conditions sont remplies sur leur territoire. Le taux de reproduction doit par exemple être inférieur à 1 pendant au moins sept jours consécutifs. Alors qu'en décembre, les cantons romands remplissaient les conditions et étaient ainsi autorisés à laisser les restaurants ouverts, certains d'entre eux ont déjà abrogé les exceptions avant la décision du Conseil fédéral de ce jour. À partir de samedi, les mesures fédérales ne pourront désormais plus être allégées.

Au vu de la situation épidémiologique préoccupante au niveau national, la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS) avait recommandé aux cantons de faire preuve de retenue lors de l'application du régime d'exception. « Étant donné que la situation ne s'est pas significativement améliorée pendant les fêtes et qu'elle pourrait même s'aggraver en raison des nouvelles variantes du coronavirus, les cantons comprennent la décision du Conseil fédéral », indique Lukas Engelberger, président de la CDS. Et d'ajouter : « Au cours des prochaines semaines, la Confédération et les cantons devront intensifier leurs efforts pour lutter contre l'épidémie, et des mesures plus strictes pourraient s'avérer nécessaires. » Une consultation est en cours auprès des cantons à ce sujet.

Le début de la vaccination contre le COVID-19 représente une étape importante dans la lutte contre l'épidémie. Toutefois, il est important de continuer à observer les règles d'hygiène et de conduite. La vaccination de l'ensemble de la population prendra plusieurs mois.

Renseignements :

Lukas Engelberger, conseiller d'État, président de la CDS, 061 267 95 23

Tobias Bär, responsable communication CDS, 031 356 20 39, tobias.baer@gdk-cds.ch